

From  
VERGELY Laurent  
Direction Industrielle  
T 04.13.29.22.99  
E laurent.vergely@airbus.com  
Réf: EDM n°008/2021-GF/LV/sm

**Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône  
DDTM 13 Service Mer, Eau et Environnement  
Pôle Nature et Territoires.  
16, rue Antoine Zattara  
13332 MARSEILLE Cedex 3**

Marignane, le 19/02/2021

*Objet: Demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées (Goélands Leucophées, Site Airbus Helicopters à Marignane)*

Monsieur,

Le Service Prévention Péril Animalier de l'Aéroport international Marseille Provence nous a alerté sur la présence importante de Goélands Leucophées sur notre site, décollant régulièrement en nuées, et nous a demandé de mettre en place des solutions pour réguler cette population aviaire qui présente un risque majeur vis-à-vis des aéronefs.

Suite à cette alerte, nous avons en effet constaté que la situation aviaire au sein d'Airbus Helicopters Marignane s'aggravait. La présence de cet oiseau hors et en période de reproduction peut compromettre la sécurité de nos propres vols, comme ceux de l'Aéroport International Marseille Provence. Grâce à l'étude réalisée, nous avons aussi recensé de nombreux dégâts matériels causés par l'oiseau sur nos toitures.

Quant aux observations faites dans le cadre du diagnostic, il nous paraît important de préserver aussi la sécurité de nos divers intervenants, notamment lors d'interventions sur nos toitures en période de reproduction. L'ensemble de ces risques nous amène à la conclusion qu'il est nécessaire de fortement réduire, voire supprimer, toute reproduction et occupation de Goélands sur notre site.

Nous souhaiterions dans un premier temps effectuer la destruction des nids ainsi que la stérilisation des œufs sur les endroits inaccessibles.

**Page 1/2**

En second lieu et hors période de reproduction, nous voudrions procéder à des effarouchements afin d'éviter que nos toitures ne servent de dortoirs et de lieux de rassemblements pour les Goélands, le tout en concertation avec l'Aéroport pour garantir la sécurité des vols.

Il est impératif que l'intégralité de notre site soit dénuée de goélands afin d'éviter toute ingestion aviaire et risques industriels.

Vous trouverez ci-joint le CERFA dûment rempli ainsi que le dossier d'analyse « nidification Goélands Leucophées » en vue de l'obtention de cette dérogation visant à mettre en place un plan d'actions annuel.

En vous remerciant de votre compréhension,

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent VERGELY  
Directeur de l'Etablissement  
Airbus Helicopters de Marignane